

## FICHE 6

### LE COMPTE ADMINISTRATIF

DATE LIMITE DE VOTE : 30 juin 2022 TRANSMISSION JUSQU'AU 15 juillet 2022

<b>Vote du compte administratif et des annexes</b>	<p>En vertu du principe d'unité budgétaire, le compte administratif principal et les budgets annexes doivent être votés au cours de la même séance délibérante. (exception pour les CCAS : c'est un conseil d'administration ≠ conseil municipal).</p> <p>Tous les CA sont transmis simultanément et dans un délai maximal de 15 jours à compter de la date effective de leur adoption par l'assemblée délibérante.</p>
<b>Déroulement de la séance</b>	<p>Dans les séances où le compte administratif est débattu :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le conseil élit un président désigné expressément pour la séance spécifique au cours de laquelle le compte administratif du maire/président est débattu.</li><li>- Le maire ou le président peut assister à la discussion, mais <b>doit se retirer au moment du vote</b> ET ceci doit être précisé explicitement dans la délibération.</li></ul>
<b>Comptabilisation des voix</b>	<p><b><u>Le quorum :</u></b></p> <p><b>Le maire (ou le président) ne doit pas être comptabilisé comme membre présent dans le calcul du quorum.</b></p> <p>La majorité des membres en exercice doit être présente. Un conseiller absent ne peut pas donner son pouvoir au maire ou au président lors du vote du compte administratif.</p> <p>Si le quorum n'est pas atteint, une seconde convocation est envoyée à trois jours d'intervalle et la condition de quorum n'est plus exigée.</p> <p>Il est impératif de le notifier sur les délibérations et sur la page des signatures.</p> <p><b><u>Le vote :</u></b> le CA est adopté si une majorité des voix ne s'est pas dérogée <b>contre son adoption.</b></p> <p>Dans le cas où les suffrages exprimés se répartissent de façon égale, par exemple il y a 5 voix "pour" et 5 voix "contre" dans ce cas de figure le CA est considéré adopté.</p> <p><b><u>Exemple :</u></b> Nombre de membres en exercice : 11. Nombre de membres présents physiquement : 10 puisque le maire s'est retiré Pour : 7 - Contre : 1 - Abstention : 2 - TOTAL des suffrages exprimés : 8.</p>
<b>Page ARRÊTE – SIGNATURES</b>	<p>Cette page doit être <b>obligatoirement complétée</b>, même si le détail des votes figure sur la délibération d'approbation du CA. <b>Tous</b> les membres de l'assemblée délibérante présents, y compris ceux qui ont voté « contre » ou se sont abstenus, doivent signer.</p> <p>Le maire / président <b>ne doit pas signer</b> la feuille de présence.</p> <p><b><u>Cette page doit être identique à la délibération d'approbation du CA.</u></b></p>

<p><b>Délibération d'approbation du CA</b></p>	<p><b>Cette délibération doit être identique à la page ARRÊTE – SIGNATURES du CA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La délibération doit préciser explicitement que le maire/président s'est retiré au moment du vote et indiquer le détail des suffrages exprimés.</li> <li>- Le <b>président de séance</b> signe la délibération.</li> </ul>
<p><b>Annexes ET documents obligatoires</b></p>	<p>Les annexes suivantes doivent <b>obligatoirement être produites</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>État de la dette</b> : annexes A2-1 A2-2 A2-3 A2-4 A2-5 et A2-8.</li> <li>- État du personnel au 01/01/N : <b>annexe C1</b>.</li> <li>- <b>Annexes A6-1 et A6-2</b>.</li> <li>- <b>Liste des RAR</b>, liste des dépenses et des recettes engagées, non mandatées.</li> <li>- <b>Pages 22 et 23 du compte de gestion</b>.</li> </ul> <p>pour les communes &gt; 3 500 habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>État des provisions et état des amortissements et des immobilisations</b>.</li> </ul> <p>- <b>La note de synthèse du CA principal et annexes</b>.</p>